

études
rurales

Études rurales

173-174 | 2005
Palestine

Après Gaza ?

Introduction

Bernard Botiveau et Édouard Conte



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/3085>

DOI : [10.4000/etudesrurales.3085](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.3085)

ISSN : 1777-537X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2005

Pagination : 11-38

Référence électronique

Bernard Botiveau et Édouard Conte, « Après Gaza ? », *Études rurales* [En ligne], 173-174 | 2005, mis en ligne le 13 décembre 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/3085> ; DOI : [10.4000/etudesrurales.3085](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.3085)

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Après Gaza ?

Introduction

Bernard Botiveau et Édouard Conte

- 1 Les travaux publiés dans ce volume paraissent à un moment où, une nouvelle fois, en Palestine et en Israël, les données politiques sont en train de changer. Yasser Arafat, le fondateur du mouvement national palestinien, meurt le 11 novembre 2004. Mahmud Abbas, un des derniers leaders historiques de l'OLP, lui succède le 9 janvier 2005 à l'issue d'élections auxquelles a participé la principale force d'opposition, le Hamas¹.
- 2 Le nouveau président, élu avec un taux de participation élevé, entreprend de réintégrer dans le jeu politique les formations qui avaient refusé les accords d'Oslo de 1993 et boycotté, en janvier 1996, les premières élections législatives et présidentielles. Il obtient que ces formations respectent une trêve dans leurs actions armées contre Israël. Dans ce pays voisin de la Palestine, un gouvernement de coalition procède, après d'âpres négociations, au retrait de l'ensemble des colonies de Gaza et de quatre colonies du nord de la Cisjordanie. Dans le même temps s'élève en Cisjordanie un mur destiné à séparer deux peuples.

Faire de la recherche en Palestine

- 3 Les recherches présentées ici s'inscrivent cependant dans une autre temporalité. Elles ont été entreprises deux ans après le déclenchement de la seconde *intifâda*² dite d'al-Aqsâ³. Les chercheurs que nous sommes avaient presque tous déjà conduit des enquêtes en sciences sociales dans les Territoires palestiniens et dans d'autres pays de la région. Nous pouvions alors nous demander dans quelle mesure il était raisonnable et réaliste de mener un travail collectif dans des conditions de révolte et d'occupation militaire. Toutefois, la qualité et l'ancienneté des liens qu'entretenait l'équipe de Birzeit avec les participants européens nous ont persuadés de la nécessité de maintenir une coopération universitaire suivie, notamment en matière de formation à la recherche, quels que soient les aléas de l'actualité. Démarche qui a toujours été celle des universités palestiniennes. Pendant la première année de la seconde *intifâda*, le campus de l'université de Birzeit, situé à 7 kilomètres de Ramallah, a dû être largement abandonné pour des raisons de sécurité. Néanmoins, en ville, les cours ont continué. En affirmant devant les instances du CNRS notre intention de poursuivre notre tâche au quotidien, nous n'avons fait que

respecter une continuité académique qui ne peut être totalement tributaire de conflits politiques, aussi intenses soient-ils.

- 4 Il ne faut pas oublier que, depuis le début du processus d'Oslo, les recherches relatives à la société palestinienne de l'intérieur (de Cisjordanie et de la bande de Gaza) n'ont jamais cessé. En témoignent d'excellentes thèses en sciences sociales, soutenues, pour nombre d'entre elles, dans les universités françaises⁴. En témoigne également une série d'ouvrages collectifs⁵ dont relève le présent numéro.
- 5 On remarque par ailleurs que beaucoup d'écrits académiques portant sur la Palestine de l'autonomie ont accordé une place prépondérante au droit international, à la diplomatie et à la géopolitique. Cela est encore plus vrai des médias, lesquels ne conçoivent guère de rendre compte des mutations de la société palestinienne en tant que telles, indépendamment de la politique israélienne et des implications diplomatiques et militaires du conflit. Les correspondants de la plupart des organes de presse et de télévision occidentaux se trouvent, en général, à Jérusalem ou à Tel-Aviv et non à Ramallah ou à Gaza. État de fait que l'on doit à une relation asymétrique entre deux sociétés, dont l'une, dominant l'autre, occupe le devant de la scène internationale. Avec le processus d'Oslo, on a vu se multiplier le nombre des enquêtes sur la société palestinienne ; grâce à cela on comprend un peu moins mal aujourd'hui cette société. L'ensemble des textes que nous avons réunis vise à compenser ce déséquilibre, et c'est dans cet esprit que nous nous proposons d'aider le lecteur à mieux appréhender les évolutions actuelles de la vie sociale dans les Territoires palestiniens.
- 6 Nous prenons toutefois acte de la crainte, fréquemment exprimée, quant à la vanité qui accompagne les recherches sur les sociétés prises dans des conflits endémiques. Nul ne méconnaît la difficulté qu'il y a à se déplacer, à rencontrer des interlocuteurs immobilisés à Naplouse, à Gaza ou à Bethléem. De surcroît, on peut constater la faible motivation des universitaires et chercheurs locaux à s'occuper de questions « ordinaires » jugées non prioritaires, alors que le quotidien – se nourrir, se déplacer, se soigner – exige une immense somme d'énergie et de temps (voir l'article de Vincent Romani dans ce volume). Aussi des sujets aussi importants que l'amélioration des statuts personnels et des législations familiales, les rapports de genre, l'accès à l'éducation, à la médecine et à la justice sont-ils délaissés. D'une part, le traitement de ces questions est dévolu aux ONG qui tentent de pallier les insuffisances des pouvoirs publics ; d'autre part, les institutions, locales comme étrangères, potentiellement « consommatrices de recherche » (médias, bureaux d'études, organismes internationaux ou humanitaires) pensent se valoriser en mettant en avant des faits, de préférence spectaculaires, directement liés au conflit israélo-palestinien.
- 7 Ainsi, sur ce « marché de la recherche », il est aisé de se procurer certains « objets » ou « ingrédients » mais pas d'autres. On verra quantité d'images de l'arrachage des oliviers mais on n'apprendra rien sur les transformations de l'économie oléicole ou sur celles de la structure des communautés qui l'organisent. On verra maintes scènes de contrôle aux *checkpoints*, mais qui donc propose une analyse sociologique de la fragmentation spatiale dont elles sont la manifestation apparente ? On est censés connaître le nombre de chômeurs grâce à des enquêtes on ne peut plus sophistiquées mais on ne nous éclaire pas sur le sens même du mot chômage dans le contexte palestinien actuel. Certes, toutes ces informations sont utiles, voire indispensables, mais elles ne peuvent cacher la faiblesse de notre connaissance de la société arabe pourtant la plus étudiée au monde.

8 Quoi qu'il en soit, il importe de s'interroger sur la provenance et la qualité des informations disponibles. Sur le terrain, les chercheurs ont à leur disposition, outre les sources classiques de la presse en arabe, en hébreu et en anglais, les statistiques et documents officiels des ministères, les comptes rendus du Conseil législatif et bien d'autres textes produits par diverses institutions⁶. Malheureusement, les travaux les plus souvent cités relèvent de la littérature grise (rapports d'ONG, documents de travail d'associations, etc.), rédigée presque exclusivement en anglais, qui véhicule fréquemment idées reçues, approximations et erreurs. C'est la raison pour laquelle nous avons réfléchi, pendant la préparation de ce volume, à la hiérarchisation des sources et au rôle, central, de l'enquête directe. Sans y parvenir autant que nous l'aurions souhaité, nous nous sommes efforcés de construire les contributions à ce recueil à partir d'enquêtes de terrain s'étalant sur plusieurs années et avons tenu à accorder toute leur importance aux sources écrites en langue arabe.

Comprendre la Palestine actuelle La mort d'Arafat et ses suites

- 9 Depuis 1948, année de la création de l'État d'Israël et de l'exode (la *Nakba*, littéralement « la Catastrophe »⁷), le mouvement national palestinien s'est développé et a évolué en plusieurs étapes décisives. Au cours de cette période de plus d'un demi-siècle, la personnalité de Yasser Arafat s'est imposée. Le leader palestinien a su fédérer la résistance à Israël avant de procéder, pendant les années quatre-vingt-dix, à l'*aggiornamento* qu'ont constitué la reconnaissance de l'État d'Israël et la création de l'Autorité palestinienne, embryon d'un futur État. Les accords d'Oslo, négociés secrètement dans la capitale norvégienne à la suite de la conférence de Madrid de 1990, et conclus par la signature, le 13 septembre 1993 à Washington, de la déclaration de principes, ont en effet représenté l'acte historique qui, espérait-on, mettrait un terme au conflit [Botiveau 1999 ; Botiveau ed. 1998 ; Dieckhoff 1996].
- 10 Parmi les facteurs susceptibles d'influer sur la réussite ou l'échec de l'expérience d'autonomie palestinienne, la personnalité des dirigeants ayant signé la paix a joué un rôle important. L'assassinat, le 4 novembre 1995, de Yitzhak Rabin, en causant le retour électoral de la droite israélienne, a mis un coup d'arrêt au processus de paix. Celui-ci s'est inexorablement acheminé vers un échec sanctionné par l'impossibilité de parvenir à un nouvel accord à Camp David en juillet 2000. Le déclenchement, au mois de septembre, de la seconde *intifâda* a, sur le terrain, traduit cette impasse politique [Bishara 2001].
- 11 Dès lors, en effet, Yasser Arafat était « assigné à résidence » dans son quartier général de Ramallah par le Premier ministre israélien, Ariel Sharon. La disparition d'Arafat, souhaitée par un gouvernement israélien qui plaçait ses espoirs en Mahmud Abbas pour succéder au raïs, inquiétait aussi bien la communauté internationale que la population palestinienne. Bien que dans les partis, au Conseil législatif ou dans les ONG les représentants de cette dernière n'aient pas ménagé leurs critiques à l'encontre de l'Autorité palestinienne et du Fatah (parti de Yasser Arafat), tous savaient que la succession serait difficile en raison de la légitimité historique et charismatique du leader palestinien et de la situation sur le terrain. Plusieurs points décisifs de cette évolution sont à signaler.
- 12 Sur le plan interne, tout d'abord, Mahmud Abbas doit se garder de toute initiative qui risquerait de transformer en fracture décisive le conflit latent entre initiateurs et opposants au processus d'Oslo. Le clivage politique le plus pertinent reflète davantage cette fracture que des oppositions « idéologiques », supposées globales, entre le Hamas et le Fatah. Pour être plus précis, nous considérons que si ces deux formations s'affrontent

en partie sur le rôle de l'islam dans la vie publique, elles représentent deux émanations d'un même mouvement national. Contrairement à une idée très répandue dans la presse internationale, ces deux partis ne sont pas opposés au point de vouloir plonger la société palestinienne dans une guerre civile. D'un côté, le Hamas, affaibli par la campagne israélienne d'assassinats dits ciblés⁸, semble avoir décidé d'accepter une trêve (*hudna*) et de jouer la carte électorale. De l'autre, des fractions importantes du Fatah n'ont pas renoncé à l'*intifâda* et critiquent Mahmud Abbas, lequel se revendique, depuis 2001, contre la lutte armée. Si ces groupes acceptent une trêve, ils rejettent toute idée d'un accord de paix qui ne réglerait pas, dans un premier temps, les problèmes les plus cruciaux : l'arrêt de la colonisation israélienne en Cisjordanie, la libération des 9 000 prisonniers politiques et l'ouverture des frontières – pour ne citer que les décisions les plus attendues.

- 13 La communauté internationale, qui, dans le conflit israélo-palestinien est représentée par le « quartet » (groupement diplomatique comprenant les États-Unis, la Russie, l'ONU et l'Union européenne), incite le président palestinien à organiser au plus vite une vie démocratique arbitrée par des élections régulières. L'action des États-Unis, qui demeurent l'acteur pré-pondérant, s'est modifiée entre les deux mandats de Georges W. Bush, et ce en raison des échecs internationaux de son administration : pendant le premier mandat, marqué par le 11 septembre ainsi que par l'invasion de l'Afghanistan et de l'Irak, Yasser Arafat a été l'objet de très fortes pressions pour mettre un terme à la lutte armée ; pendant le second mandat, la Maison Blanche a admis du bout des lèvres que la situation en Irak et au Moyen-Orient ne pourrait s'améliorer si des gestes concrets n'étaient faits en faveur des Palestiniens et, indirectement, du monde arabe. Après la disparition de Yasser Arafat, l'État palestinien revient dans les discours de la Maison Blanche comme un objectif à atteindre. En mai 2005, Mahmud Abbas a été reçu par le président américain et, en juillet, c'est Condoleezza Rice qui s'est rendue à Ramallah.
- 14 Mais de quel État palestinien s'agit-il ? C'est toute la politique israélienne vis-à-vis des Territoires occupés qui est ici questionnée. Entre 1993 et 1995, lors des négociations d'Oslo I et d'Oslo II, on a, avant de parvenir à un accord final, délibérément laissé de côté le droit au retour des réfugiés de 1948 et de 1967, le statut des colonies, les frontières et la souveraineté sur Jérusalem. Il fallait, en effet, avant d'aller plus loin, rétablir la confiance entre les parties par une institutionnalisation palestinienne limitée et par le développement des échanges, notamment économiques. En attendant, le statu quo territorial devait être maintenu et la colonisation gelée. Or c'est le contraire qui s'est produit, les implantations israéliennes continuant de se développer tandis qu'aucun des projets prévus par les accords n'aboutit (ouverture d'un port et d'un aéroport à Gaza, accès à Jérusalem et construction d'une voie de communication entre la bande de Gaza et la Cisjordanie). À l'été 2005, le gouvernement Sharon a posé les bases politiques et stratégiques d'un retrait de la bande de Gaza, retrait qui constitue davantage un nouveau défi que le moyen de désamorcer les causes les plus graves du conflit. Si cette évacuation peut être interprétée comme une concession importante, sinon comme un nouveau recul après le retrait du Sud du Liban en mai 2000, nombre d'observateurs y voient, sans doute plus justement, un calcul politique destiné à mieux assurer la pérennité et l'extension des implantations israéliennes dans une Cisjordanie sous souveraineté israélienne⁹.

Un contexte binational et asymétrique

- 15 Dans l'histoire du mouvement national palestinien, le caractère binational de la Palestine a été souligné comme une des clés du conflit. Le 5^e Conseil national palestinien, réuni au

Caire en 1968, a envisagé, pour la première fois, la promotion, sur toute l'étendue de la Palestine mandataire, « d'une société libre et démocratique pour tous les Palestiniens, musulmans, juifs et chrétiens » [Baron 2000 : 300]. En définitive, l'OLP a dû concéder l'existence de deux États, reconnaissant ainsi la légitimité d'Israël et, de même, le caractère peu viable d'une entité binationale. Il n'en reste pas moins qu'au-delà de la présence permanente, en Israël, de 1 million d'Arabes, généralement hébreuophones, Palestiniens et Israéliens vivent en situation d'imbrication, les *checkpoints* étant les symboles les plus visibles de ces interférences¹⁰. C'est lors des contrôles que certains Palestiniens ont acquis les rudiments d'hébreu nécessaires pour circuler. D'autres ont approfondi leurs connaissances en travaillant en Israël en tant que journalistes ou, de manière plus assidue bien qu'involontaire, durant des séjours en prison. De la guerre de 1967 aux accords d'Oslo, les Palestiniens circulaient librement en Israël ou s'y installèrent par dizaines de milliers, via le mariage ou le regroupement familial (voir l'article d'Édouard Conte). L'une des émissions les plus regardées en Palestine est diffusée chaque soir, en arabe, par la télévision israélienne. Tout en étant circonscrites, ces formes de contact ont créé chez les Palestiniens une assez grande familiarité avec la société israélienne.

- 16 Mais la réciproque n'est pas toujours vraie. Si les Israéliens s'expriment très bien en arabe parce qu'ils sont originaires de pays arabes demeurent assez nombreux, leur nombre a toutefois décliné et beaucoup d'entre eux ne connaissent aujourd'hui la société palestinienne qu'à travers les médias et les récits qu'en livrent les militaires servant dans les Territoires occupés. Cette asymétrie, qui n'est pas sans rappeler certaines situations coloniales, se reflète dans bien d'autres domaines. Elle caractérise un rapport de force qui rend fort improbable l'émergence d'un État binational. Du même coup, elle invalide l'ensemble des analyses qui prétendent renvoyer les adversaires dos à dos, en égaux. Ce ne sont pas deux adversaires qui se répondent continuellement par des moyens militaires classiques, mais c'est une armée régulière qui exerce un contrôle quotidien sur une population civile vivant dans des territoires occupés depuis trente-huit ans.
- 17 Le mythe de David et Goliath a été abondamment et à tort – comme l'a montré la nouvelle histoire israélienne [Cypel 2005 : 66-69 ; Morris 2003 : 238-239] – mobilisé par le mouvement sioniste en 1948. Il est en revanche pertinent aujourd'hui quand on évoque le déséquilibre chronique des forces en présence. L'évacuation de Gaza lors de l'été 2005 illustre parfaitement cette asymétrie : elle est accomplie de façon unilatérale, au moment et dans les conditions dont une des parties a seule décidé, sans la concertation que pourrait laisser supposer l'existence d'accords de paix préalables.
- Les élections palestiniennes révélatrices d'une crise politique
- 18 En ce qui concerne la vie politique palestinienne actuelle, les élections de 2005 et de 2006 constitueront un baromètre précieux, à condition bien sûr que les résultats puissent être exploités. Le processus électoral en cours depuis la mort de Yasser Arafat permettra, en effet, de mieux comprendre, entre autres phénomènes, comment fonctionne l'espace public, quels en sont les acteurs significatifs et quelle est la portée de la territorialisation politique engagée à la faveur des accords d'Oslo.
- 19 Il faut toutefois bien distinguer les élections nationales (présidentielles et législatives) des élections locales (municipales). Les présidentielles de janvier 2005 avaient connu une première édition le 20 janvier 1996 avec l'élection d'un premier président, Yasser Arafat. Simultanément s'était tenue l'élection d'un Conseil de l'autonomie, rapidement devenu le Conseil législatif palestinien. Même boycottées par une partie de l'opposition, les urnes

attirèrent de très nombreux électeurs, qui marquaient ainsi leur volonté de se réapproprier leur destin politique. Au point que cet apport fut souvent minimisé, voire nié, par la classe politique israélienne. En 2005, les choses se présentèrent différemment : la société palestinienne bénéficiait d'une trêve de plusieurs mois, après avoir subi pendant plus de quatre ans les conséquences économiques et sociales de sa rébellion contre l'occupant. Pourtant, la participation fut toujours aussi élevée, et le nouveau président en sortit plus légitimé encore. Il s'agit donc d'un tournant dans le développement du processus de territorialisation de l'Autorité palestinienne. Mahmud Abbas avait des concurrents, sérieux pour certains, mais il l'a emporté facilement et son élection a eu un effet stabilisant.

- 20 S'agissant des législatives, la situation est autre. L'expérience acquise depuis 1996 montre que le régime de ces élections doit être modifié, d'autant que le Hamas a manifesté son intention d'être présent au scrutin. Sur le plan technique, le nombre trop réduit de députés (88) pourrait être porté à 120 ou plus, mais, sur le plan politique, c'est tout le découpage des circonscriptions et les modalités du vote, notamment la proportionnelle, qu'il faut repenser. Il faut en effet assurer un meilleur respect du pluralisme hérité de l'OLP en exil et de deux *intifâda* successives, et faciliter ainsi, contre la volonté israélienne, la participation de l'opposition islamiste au scrutin. C'est ce qui explique la difficulté de tenir les délais initialement prévus et le report de ces élections au début de l'année 2006.

Fin de l'*intifâda* ?

- 21 L'*intifâda* constitue bien entendu un thème politique central en Palestine. Cependant, des différences majeures séparent la première *intifâda*, œuvre des Palestiniens de l'intérieur, de la seconde, lancée dans le contexte de l'autonomie. En 1987, l'occupation était totale et la résistance fut engagée sur place, animée par des jeunes des organisations locales et limitée à des actions civiles. En 2000, le mouvement ne peut être qualifié de militaire dans la mesure où l'Autorité palestinienne ne dispose d'aucune armée ; toutefois, il est « militarisé » du fait de l'intervention de groupes armés émanant de formations politiques.
- 22 Cette insurrection a-t-elle pris définitivement fin, comme le suggère la trêve conclue à Sharm al-Shaykh le 8 février 2005 entre Ariel Sharon et Mahmud Abbas ? L'accord prévoit, il est vrai, selon Ariel Sharon, que « l'ensemble des Palestiniens cessera tout acte de violence contre l'ensemble des Israéliens, où qu'ils se trouvent, et, en parallèle, Israël mettra un terme à son action militaire contre l'ensemble des Palestiniens, où qu'ils se trouvent »¹¹. Ont été annoncées des mesures complémentaires comme la libération, par Israël, de prisonniers palestiniens. On peut néanmoins douter du maintien de cette trêve sur une longue période, et c'est là un facteur qu'il faut prendre en compte dans toute analyse du conflit. Certes, les réactions ne sont pas favorables : de son côté, le Hamas a accepté la trêve malgré le peu d'empressement des Israéliens à libérer des prisonniers ; et de leur côté, les Israéliens émettent fréquemment des doutes sur la sincérité des Palestiniens. De surcroît, la réalité du terrain incite au scepticisme, le retrait de Gaza demeurant problématique et unilatéral dans sa conception, tandis que l'extension, en Cisjordanie, des implantations comme Ma'ale Adumim¹² reste à l'ordre du jour et que la construction du mur de séparation, mur de l'apartheid pour de nombreux Palestiniens, se poursuit inexorablement. Comme le précise Dov Weissglass, conseiller du Premier ministre israélien et concepteur du plan de retrait :

Ce que nous avons fait vise à geler le processus de négociation. Et, en gelant le processus de négociation, vous empêchez la création d'un État palestinien et vous empêchez la discussion sur la question des réfugiés. [...] Le désengagement comporte la bonne dose de formol pour qu'il n'y ait pas de processus de négociation avec les Palestiniens¹³.

- 23 Cette déclaration s'inscrit dans le contexte de la dispute qui oppose aujourd'hui, au sein de la droite israélienne, les partisans et les adversaires du principe « terre contre paix », qui avait le vent en poupe de 1994 à 1996. Elle tend à rassurer ceux qui, au contraire, souhaitent modifier les termes de l'échange au bénéfice d'un argument sécuritaire universel qui exclurait toute concession territoriale. Au-delà de cette divergence, sans doute plus tactique que stratégique, se profile une même et tenace vision ethnoterritoriale dont il importe ici de rappeler les antécédents.

Territoire, pouvoir et exil

- 24 Vouloir par décret appliquer le principe wilsonien « un État, un peuple » au Proche-Orient relèverait d'une sérieuse inconscience politique, d'une ignorance volontaire de l'histoire. Cette idée vient de la singulière synthèse entre une vision nord-américaine, réductrice de toute spécificité culturelle tant amérindienne qu'« immigrée », et divers essentialismes européens, de facture républicaine ou absolutiste. En filigrane, elle inspire le sionisme, mouvement national qui trouve ses racines dans l'histoire de l'Europe centrale de Herder, des *narodniki* ou des *Völkischen*, du « Printemps des peuples » à la chute des empires centraux¹⁴. Toutefois, la notion d'une convergence idéale entre nation, foi et territoire se révélera difficilement exportable dans une région proche-orientale, où, après 1918, avait été prescrit de l'extérieur le principe de l'intangibilité des frontières coloniales.
- 25 Ces frontières divisèrent nombre de nations dans une perspective exclusivement politique qui établissait non des patries mais, tout à la fois, des diasporas (kurde, arménienne, azérie, etc.) et des aires de domination. Pour ainsi morceler l'aire d'influence ottomane tout en prévenant l'émergence de nouveaux nationalismes (arabe, iranien, turc, etc.) capables de contester les présences européennes, il fallait faire abstraction de cultures aussi vigoureuses qu'anciennes. L'intensité passagère de projets séculiers et centralisateurs, baathistes, panarabes ou panturcs, n'a pu réduire les pluralismes identitaires qu'avaient accentués, voire renforcés, des frontières artificielles imposées. En dépit du déclin rapide des colonialismes européens, la pleine réalisation, au Proche-Orient, d'États mono-ethniques d'inspiration wilsonienne se fait encore attendre.
- 26 À l'instar des Habsbourg, l'Empire ottoman avait, en son temps, compris le caractère chimérique d'un tel idéal mieux que ne le comprendront ses États successeurs. Parmi ceux-ci, certains aspiraient, écartant un ordre constitutionnel de type libanais, à imposer par la contrainte l'assimilation ou la subordination de communautés « autres » à une « nation (ou groupe religieux) titulaire ». Ce qui fut le cas de la Turquie, de l'Iran, et même de l'Égypte ou de la Syrie. D'autres régimes tablaient sur un principe dynastique censé gommer par incantation, au nom de la loyauté personnelle envers une maison régnante, les différences entre des communautés, assujetties, par exemple, aux souverains saoudiens ou hachémites.
- 27 Dans une configuration régionale aussi fragmentée et instable, l'histoire de la Palestine semble originale même si ce pays est issu, lui aussi, du démembrement de l'Empire ottoman [Khalidi 1997 ; Krämer 2002 ; Picaudou 1997]. Son devenir a été marqué, non par une mais par deux occupations successives : l'instauration, en 1922, du mandat de la

Société des Nations confié à la Grande-Bretagne, puis la création, en 1948, de l'État hébreu sanctionnée par les Nations unies, sur une partie du territoire mandataire. Le mandat britannique, comme, du reste, le mandat français au Liban voisin, a d'emblée écarté toute idée de monoethnicisme ou de monoconfessionnalisme. Il a tenté, tant bien que mal et en jouant de la pluralité interne, d'imposer un « gouvernorat » dont la couronne britannique était la garante ultime. Ce projet de tutelle distanciée se différenciait en définitive assez peu du modèle ottoman si ce n'est qu'il ne reconnaissait, en principe, de prééminence à aucune communauté ou *millet*. Ainsi allait émerger, pour une brève période, une entité à la fois subalterne car inscrite dans le système impérial, et séculière. En témoigne la création, en 1925, d'une citoyenneté palestinienne indifférenciée, coloniale certes mais non déterminée par l'appartenance communautaire ou religieuse de la personne, et attribuée en vertu du droit du sol ou de la naturalisation. En revanche, en 1948, la remise en cause de cette citoyenneté unique se fera au profit d'un principe sélectif d'affiliation généalogique.

28 La création d'Israël, État sans constitution¹⁵ dans lequel les affaires de statut personnel relèvent toujours des rabinats, des hiérarques chrétiens et des oulémas, s'est appuyée sur un mode d'acquisition de la nationalité lié à l'appartenance confessionnelle mais dissocié de toute référence exclusive à un territoire précisément délimité. Les Arabes de Palestine restés en Israël en 1948 s'y voient accorder une citoyenneté restreinte (*ezrahut*). En revanche, toute personne ayant un grand-parent reconnu comme juif, quel que soit son lieu de naissance, peut se réclamer d'une citoyenneté israélienne pleine (*thick citizenship*), ou *le'um*, terme qui, littéralement, signifie nationalité [Handelman 1994]. À la loi « du retour » (1950) et à celle sur la citoyenneté (1952), qui excluent du *le'um* les ressortissants palestiniens, correspond l'octroi de la nationalité jordanienne en Cisjordanie avec, en 1950, l'instauration de la tutelle hachémite. Ainsi aboutit-on à la dissolution de fait de la citoyenneté palestinienne telle qu'elle prévalait sous le mandat.

29 La condition de « palestinien » a, dès lors, été définie par la rupture de toute articulation immédiate entre une nationalité et une terre. Ce processus a engendré une double absence, aux séquelles sociopolitiques lourdes et durables, que définit Elias Sanbar [2004 : 245] :

Réfugiés et non exilés, les Palestiniens subissent [...] l'absence, mais en terre arabe, chez eux. Décisive, cette distinction institue deux centralités pour une même terre. Celle de la patrie, de la terre interdite, et celle de l'exil de la majorité d'un peuple désormais absent de cette même patrie.

De cette réalité double naissent deux primats. Primauté de l'autorité extérieure sur celle de l'intérieur et primauté du territoire de l'intérieur, la Palestine, sur celui de l'extérieur, l'exil.

Aussi le mouvement de résistance des réfugiés se consacre-t-il tout entier, hommes et sociétés, à faire coïncider ces deux primats – pouvoir de l'exil et pesanteur de la terre natale –, à les faire se confondre par la réalisation du retour.

30 Cette aspiration sans doute utopique se définit à l'aune de la distinction que pose Sanbar : les réfugiés sont tantôt « de l'intérieur », tantôt « de l'extérieur ». Mais la définition de ces termes, apparemment clairs, est elle-même exposée à bien des ambivalences. Où se situe, en termes d'inclusion et d'exclusion, le million de Palestiniens d'Israël ? Les Palestiniens de Jordanie, sujets majoritaires dans ce royaume, relèvent-ils d'une même communauté sociopolitique que leurs conationaux de Cisjordanie ? Sont-ils en Jordanie une composante d'un peuple « mixte » en gestation, dont l'actuel couple royal – Abdallah l'Hachémite et Rania la Palestinienne (du Koweït) – serait l'incarnation exemplaire ? Les

habitants des camps du Liban et de Syrie, circonscrits dans des quartiers souvent murés, physiquement et politiquement coupés de « l'intérieur » depuis des décennies, relèvent-ils encore d'une diaspora [Kodmani-Darwish 1997] ? N'existent-ils qu'en raison des exclusions dont ils souffrent sur leurs terres d'« accueil » respectives, dont les maîtres des lieux se gardent bien de leur attribuer la nationalité ? Les Palestiniens ayant conclu des mariages avec des Libanais sont-ils encore palestiniens ? Leurs conjoints se sont-ils, au contraire, « palestiniés » (voir l'article de Daniel Meier) ? Les habitants ou natifs des camps de la bande de Gaza sont-ils, en tant que « réfugiés » (*laji'in*), aussi « palestiniens » que les « autochtones » (*muwâtînîn*), catégories dont l'écart statutaire se reflète souvent dans l'évitement de l'alliance matrimoniale [Shehada 2005 : 175 *et passim*] ? Les Bédouins de Palestine-Israël, classés ostensiblement comme tels, comme « Autres », par les Israéliens, qui les opposent, selon le contexte, aux « Arabes » (c'est-à-dire les Palestiniens dont on a longtemps évité de prononcer le nom), sont-ils « palestiniens » ? Quid enfin des habitants de cet « entre-deux » que forment les territoires dits en « zone C », en « terre natale » certes, mais où aucune autre souveraineté ne règne que celle des autorités militaires d'occupation ? Peut-on concevoir une fragmentation humainement et juridiquement plus inextricable ? La « double absence » qu'évoque Sanbar peut-elle être résolue ?

Qui est réfugié ?

- 31 D'une population palestinienne mondiale estimée en 2004 à plus de 8 millions (y compris les Arabes d'Israël), 4,2 millions étaient classés par l'ONU dans la catégorie des réfugiés. De ces derniers, 2,5 millions étaient établis au-delà des frontières du territoire mandataire. Mais combien, parmi « ceux de l'extérieur » partis en 1948 ou 1967, se considèrent encore comme palestiniens ? Leurs enfants et petits-enfants nés en exil se définissent-ils eux-mêmes comme « de Palestine », terre qu'ils n'ont jamais vue et que la plupart ne verront sans doute jamais ? Assimilés, mariés et économiquement intégrés à d'autres nations, ont-ils de palestinien autre chose que les « origines » (*al-asl*) et le culte de la mémoire ? Est palestinien de droit tout enfant de père palestinien mais pas nécessairement de mère palestinienne [Jad, Johnson et Giacaman 2000]. Les enfants de Palestiniennes ayant épousé un non-Palestinien ne sont pas palestiniens même si la patrie, elle, est bien perçue comme une « mère »¹⁶.
- 32 Plus qu'identitaire, le statut de réfugié palestinien repose très largement sur des critères d'ordre économique et, fréquemment, sur des critères de ségrégation spatiale. Comme le précise Rosemary Sayigh [2000] :

Plus pertinente que la détermination de leur nombre absolu est la question de savoir combien de réfugiés vivent dans un état de pauvreté et de vulnérabilité extrêmes. Les pourcentages des personnes vivant dans des camps donnent une idée plus précise de la véritable condition de réfugié : 55,6 % à Gaza, 53,6 % au Liban, 28,1 % en Syrie, 25,6 % en Cisjordanie, 19,6 % en Jordanie, soit un total de quelque 1,05 million de personnes.

- 33 Mais, reconnaît cet auteur, environ 50 % des réfugiés vivant hors des camps, par opposition à 70 % des habitants des camps, figurent au nombre des Palestiniens les plus pauvres¹⁷. En définitive :

[...] ce qui crée une identité politique de réfugié est [...] non seulement la pauvreté que bien des réfugiés partagent avec la population environnante mais un mélange de statut inférieur, d'opportunités restreintes, de vulnérabilité et d'identité nationale frustrée. Même quand un Palestinien adopte la nationalité d'un pays d'accueil, il ne jouit que d'une citoyenneté de deuxième ordre [*ibid.*].

- 34 De plus, la condition de réfugié n'est pas statique [*ibid.*]. Elle a toujours en elle la potentialité de nouveaux « chambardements », de déracinements successifs. Les 350 000 Palestiniens établis dans les pays du Golfe le savent bien, qui furent expulsés en masse après que Yasser Arafat eut soutenu Saddam Hussein au cours de la première guerre du Golfe de 1991. Le Palestinien peut aussi devenir réfugié sans se déplacer. Les « Arabes d'Israël » et leurs enfants sont-ils des Israéliens de plein droit, de sentiment, de statut économique et social ? Nés et demeurant dans la Palestine historique, ils vivent l'exil par défaut de patrie. Les Arabes de Jérusalem-Est, municipalité annexée par Israël en 1967, sont, de fait, « exclus de Palestine » quand bien même le droit international reconnaît à ces porteurs de passeports jordaniens la qualité de « palestiniens » [Davis 1995 : 20-21] (voir l'article de May Maalouf Monneau). La bande de Gaza, désormais évacuée, sera ceinte d'une triple barrière de « haute sécurité » complétée de zones d'exclusion aériennes et maritimes. Les Gazaouis, « réfugiés » comme « autochtones », qui resteront encastrés dans cette réserve seront-ils « citoyens » de la même façon et de la même Palestine que les Cisjordanais ?
- 35 Quel statut juridique, ou plutôt quel statut tout court sera réservé aux habitants des terres situées entre la frontière de 1967 séparant Israël de la Cisjordanie, dite « ligne verte », et la « barrière de protection » (voir l'article de Claudie Barrat) ? À terme, cette fortification d'un type inédit s'étendra également à l'est, longeant la vallée du Jourdain en terre palestinienne pour former un mur d'enceinte circulaire encapsulant un ensemble de réduits dits « Territoires autonomes ». Ces enclaves ne communiqueront ni entre elles ni avec la nouvelle « zone grise » comprise entre mur et frontières, explicitement vouée à une colonisation intensifiée.
- 36 Les Palestiniens confinés hors de l'anneau ainsi créé ne pourront accéder sans autorisation ni aux enclaves « intra-muros », où se situent les villes principales, ni aux pays limitrophes (Israël et Jordanie). Si ce projet est mené à bien dans le prolongement du retrait unilatéral de Gaza, la bande annulaire ne fera l'objet d'aucune annexion officielle. Cette concession de forme à la communauté internationale est censée préserver quelque crédibilité à la mise en œuvre de la « feuille de route » proposée par le « quartet »¹⁸. Mais l'occupation de fait pourra concerner à terme 40 % ou plus de la superficie de la Cisjordanie et claustre un demi-million au moins de Palestiniens, qui se retrouveront en minorité démographique dans ce « pays entre les deux murs ». Serait-ce là le but ultime de ce chantier, mené tambour battant, que l'on légitime officiellement en termes de « sécurité » (*bitakhon*)¹⁹ ? Ainsi naîtront trois catégories d'« emmurés », pour emprunter, en inversant son référent, le titre provocateur de Sylvain Cypel [*op. cit.*] : on distinguera, sur le seul territoire mandataire, les Palestiniens des enclaves, ceux de la zone tampon et les Arabes habitant Israël. Dès lors, le statut de réfugié, loin de se réduire à une inscription formelle sur les registres de l'UNRWA²⁰, se verra doté d'une complexité sociologique, juridique et spatiale nouvelle, conséquence directe d'une fragmentation qui réduit à l'absurde la distinction entre territorialité et extraterritorialité, annulant ainsi le concept même de frontière tel qu'appliqué en droit international.

Conditions de vie dans les Territoires palestiniens depuis 2002

- 37 Confrontés à cette « cantonalisation », comment subsistent au jour le jour les Palestiniens de l'intérieur ? En dépit d'une singulière capacité à faire face à l'adversité quotidienne et à s'organiser collectivement pour compenser les carences des autorités, les habitants des Territoires voient se dégrader de mois en mois les infrastructures dont ils dépendent. Le système de santé publique est, à bien des égards, au bord de l'implosion. La malnutrition

fait son apparition, notamment chez les enfants. Malgré l'instauration de la trêve, presque toutes les barrières routières restent en place : Jéricho, par exemple, a été « rendue » aux autorités de l'Autonomie mais les contrôles militaires israéliens à l'entrée et à la sortie de la ville demeurent. De la sorte, le commerce entre les « enclaves » et la vie économique en général est grandement contrarié. Le coût des transports nécessaires pour contourner les barrières pèse sur les budgets familiaux. L'accès aux administrations, aux hôpitaux et aux universités est aléatoire. Rien n'est prévisible, rien n'est sûr.

- 38 Face à l'augmentation du coût de la vie, on observe une nette diminution des revenus personnels, l'*intifâda* ayant provoqué une baisse, forte et subite, du taux d'emploi salarié. Selon le Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS)²¹, au troisième trimestre de 2001, 662 000 Palestiniens étaient employés ; ils n'étaient plus que 479 000 au quatrième trimestre de la même année et 451 000 au deuxième trimestre de 2002. Parmi ces derniers, 120 000 étaient employés par l'Autorité palestinienne. Deux phénomènes caractérisent la situation des travailleurs, à savoir l'instabilité accrue de l'emploi et l'accroissement des exigences matérielles de leurs proches. Mais paradoxalement, ceux qui étaient pauvres avant septembre 2001 ne sont pas les plus touchés car l'UNRWA ainsi que des ONG toujours plus nombreuses continuent à les soutenir et leur assurent un minimum vital (voir les articles de Caroline Abu-Sada et de Majdi al-Malki). Cela est surtout vrai pour les réfugiés qui ne dépendent pas de l'aide du ministère des Affaires sociales, souvent défaillant dans ses versements.
- 39 Les individus les plus affectés, qu'il s'agisse de réfugiés ou de natifs, sont ceux qui travaillent en Israël ou dans les colonies juives en territoire occupé. Lorsque la seconde *intifâda* éclate, ils sont quelque 146 000. D'un jour à l'autre 70 % d'entre eux perdent leur emploi²². Rapidement remplacés en Israël par des travailleurs venus de pays économiquement faibles (Roumanie ou Philippines), la seule échappatoire qui reste à ces nouveaux chômeurs est d'être embauchés comme journaliers par des Israéliens qui souhaitent pallier des manques transitoires de main-d'œuvre, lors des récoltes par exemple. Mais le renforcement des contrôles aux *checkpoints* et la construction du mur viendront limiter l'entrée des clandestins cherchant du travail sur le marché israélien.
- 40 Bien des familles se trouvent donc en état d'« hibernation économique »²³, vivent de plus en plus chichement de leurs quelques économies et acceptent tout ce qui se présente. L'espoir d'une reprise suscitée par une réouverture du marché israélien se révélant de plus en plus illusoire, beaucoup se tournent vers des activités précaires et peu lucratives, ouvrant une énième échoppe de légumes dans leur quartier, s'improvisant vendeur de rue ou chauffeur de taxi. Les chantiers de construction, largement financés au cours des années précédentes par les Palestiniens de l'extérieur, sont, pour une large part, interrompus. Les nouveaux chômeurs travaillent au mieux en dessous de leur niveau de compétence, le plus souvent comme intérimaires. Associés les uns aux autres, ces facteurs contribuent à une baisse générale de la productivité, tiennent les femmes à l'écart du travail salarié dans le secteur privé et entraînent une dévalorisation des qualifications acquises grâce au développement de l'éducation. Pourquoi être diplômé dans une économie jugulée ?
- 41 Près de la moitié de la population employée à l'automne 2002 conserve un emploi, mais chaque actif doit nourrir plus de six personnes²⁴. Et plus de la moitié de la population vit avec moins de deux dollars par jour, le taux de chômage atteignant 40 % (50 % au moins dans la bande de Gaza)²⁵. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), depuis le début de la seconde *intifâda* « en termes réels [...]

l'économie palestinienne a vu s'évanouir toute la croissance réalisée depuis quinze ans, le PNB étant en dessous de son niveau de 1986 »²⁶. Ainsi, une « tiers-mondisation » s'installe, une paupérisation, qui, même dans l'hypothèse d'une trêve prolongée, voire d'une paix, sera longue à corriger compte tenu, en particulier, du bouclage renforcé des frontières, en direction à la fois d'Israël et des pays arabes voisins.

42 D'après la CNUCED :

[...] la statistique la plus révélatrice [...] est la relation entre le déficit commercial palestinien vis-à-vis d'Israël et le PNB palestinien. Pour 2002, ce chiffre est estimé à 45 %, ce qui signifie que pour chaque dollar produit domestiquement, 45 cents sont canalisés vers l'économie israélienne. [...] Dans les circonstances actuelles, on ne peut s'attendre à ce que les fonds de donateurs extérieurs injectés dans l'économie aient un effet multiplicateur positif sensible dans les Territoires palestiniens. Au contraire, cet effet serait ressenti dans l'économie israélienne²⁷.

43 Épuisés par des années d'*intifâda*, bien des Palestiniens accueillent l'actuelle trêve avec un soulagement non dissimulé. Cependant, la dégradation de la situation économique paraît difficilement réversible à moyen terme. Les autorités israéliennes continuent à contrôler le produit de la TVA et des droits de douane qu'ils transfèrent à l'Autorité palestinienne au gré des contingences politiques. La poursuite de la colonisation de la Cisjordanie menace de plus en plus la production d'agrumes, une des rares sources de devises. Un tiers des emplois salariés restent tributaires de l'Autorité et des ONG²⁸, qui ne peuvent financer ces postes que grâce à des subsides extérieurs. Mais combien de temps ces fonds, notamment ceux en provenance de l'Union européenne, seront-ils encore assurés ?

44 La construction du mur et l'encerclement de Gaza achèvent de couper toutes les voies de commerce historiques vers le Liban, la Jordanie et l'Égypte. Rien, pour l'heure, ne laisse présager la mise en place d'un couloir de transit libre reliant Gaza à la Cisjordanie. Des centaines de checkpoints paralysent la libre circulation des biens et des personnes, rendant incertaine l'arrivée, en temps utile, de produits frais sur les marchés ou, plus grave, celle de malades dans les hôpitaux. La difficulté à importer des matières premières et la diffusion de produits bon marché (chinois, par exemple) compromet le maintien d'un niveau acceptable d'activité industrielle. Le développement de la haute technologie est quasiment impossible, d'autant que les personnels les plus qualifiés tendent à abandonner les Territoires ou n'y pas revenir. De plus, les Palestiniens de l'extérieur compensent de moins en moins le manque à gagner de leurs parents de l'intérieur. Pour les ouvriers, le marché du travail israélien ne sera à l'avenir qu'une source subsidiaire et non plus primaire de revenus ; celui des pays arabes à forte croissance, autrefois ouvert aux diplômé(e)s, demeure en pratique tout aussi fermé.

45 Est-il encore possible de bâtir en temps voulu un système économique suffisamment autonome et robuste pour répondre aux exigences de « bonne gouvernance » et de « démocratie » devant lesquelles est placé le gouvernement de Mahmud Abbas ? Même si les conditions politiques étaient réunies, comment faudrait-il procéder face à l'extrême morcellement de l'espace palestinien actuel (voir l'article d'Aude Signoles) ?

Les courants démographiques et matrimoniaux comme enjeux centraux

46 Dans l'esprit de nombreux Israéliens et Palestiniens, quelle que soit leur perception du conflit opposant les deux peuples, persiste une référence territoriale première, pour ne pas dire « primordiale », à savoir celle de la Palestine mandataire qui va de la Méditerranée au Jourdain. Même chez les personnes qui, de part et d'autre, reconnaissent l'existence et la légitimité de deux États, cette référence territoriale unitaire demeure,

parfois comme la rémanence d'un « paradis perdu », parfois comme la croyance en l'avènement d'une « terre promise », héritage divin ou patrimoine terrestre. De façon plus pragmatique, comment percevoir et comprendre le formidable complexe de relations économiques, politiques, militaires, démographiques, matrimoniales et émotionnelles, qui fondent, dans une complémentarité antagonique, Israël-Palestine ? Relations si élémentaires et enchevêtrées que nulle barrière de séparation ne parviendra à les tronquer pleinement. L'absence voulue d'une frontière internationale, précisément délimitée en droit et universellement reconnue, ne fait qu'exprimer cette complexité. Que l'on prône ou que l'on rejette l'idée même d'un État binational sur ce territoire où s'ancrent deux mémoires opposées mais inséparables et de multiples visions divergentes de l'avenir, la référence à la Terre, à toute la Terre, resurgit à chaque moment et sous tout prétexte, rendant impossible pour certains toute réflexion rationnelle (voir l'article de Christine Pirinoli).

- 47 Il est sans doute nécessaire de rappeler ces évidences pour saisir l'intensité du débat, éminemment idéologique, autour des processus démographiques caractérisant les deux peuples qui occupent les multiples segments de cet espace tout en se situant au cœur des vastes diasporas qui le convoitent. Posée en termes crus, la polémique se définit à travers deux interrogations, volets contradictoires d'une même question.
- 48 Droite et gauche se demandent en Israël comment garantir à jamais le caractère juif de l'État alors que tous les indicateurs suggèrent que l'entité virtuelle mais matricielle d'Israël-Palestine sera majoritairement arabe au début de la prochaine décennie et que le nombre d'« Arabes²⁹ de l'intérieur » dépassera le seuil, combien subjectif, du « tolérable ». Cette discussion se reflète dans les polémiques actuelles sur l'immigration, notamment non juive, sur la citoyenneté et l'accès à Israël d'Arabes palestiniens ou autres.
- 49 La démographie palestinienne, énigmatique et unique dans le monde arabe, contribuera-t-elle, sciemment ou par simple effet de structure, à réaliser le « droit de retour » qu'aucun gouvernement israélien ne sanctionnera ? C'est ce que craint la droite israélienne. Si la thèse selon laquelle la population palestinienne tenterait de mettre en œuvre une stratégie de « reconquête démographique » est éminemment contestable, il est exact que nombre de journalistes et d'hommes politiques arabes instrumentalisent la forte fertilité palestinienne pour légitimer une prétendue guerre démographique (voir l'article d'Édouard Conte).
- 50 La population palestinienne se distingue fortement de la population israélienne et de celle des États arabes voisins [Fargues 2000]. Elle se caractérise par une fertilité exceptionnellement élevée (5,8 en Cisjordanie et 7,8 dans la bande de Gaza), une faible mortalité et une espérance de vie relativement longue (73 ans pour les femmes et 69 ans pour les hommes). La fertilité dépasse nettement celle enregistrée en Jordanie (4,9), chez les « musulmans³⁰ d'Israël » (4,7), en Égypte (4,3) ou au Liban (2,3) [*ibid.*]³¹. Le recensement palestinien de 1997 dénombre une population de 2,9 millions (y compris les habitants arabes de Jérusalem-Est) alors que les autorités d'occupation n'avaient recensé que 1 million d'habitants en 1967³². En 2005, on excède 3,5 millions. Ainsi, la population de la Cisjordanie et de Gaza a presque triplé en trente ans. Quelques signes timides laissent entrevoir une baisse de la fertilité, mais même si cette tendance devait s'affirmer, la jeunesse de la population palestinienne [Bucaille 2002 ; Larzillière 2004] – plus de la moitié de la population est née après 1967 – assurera pendant bien des années une croissance démographique forte. Elle se situe actuellement autour de 3,5 % par an³³.

- 51 Nous nous garderons bien de reprendre ici le débat des chiffres et des projections, et encore moins de nous livrer à la « démographie-fiction » qui agite certains milieux académiques, politiques ou journalistiques, tant arabes qu'israéliens. Il n'en reste pas moins que les orientations démographiques palestiniennes contrastent avec celles de la plupart des autres pays arabes, où l'on observe, depuis deux générations, un net accroissement de l'âge des femmes au premier mariage et une réduction correspondante de la fertilité [Fargues *op. cit.*]. Ce changement s'associe souvent à des progrès notables en matière de scolarisation féminine.
- 52 Or la démographie palestinienne nous confronte à un paradoxe : les Palestiniennes sont, en moyenne, les plus éduquées des femmes arabes, mais elles se marient jeunes, parfois très jeunes (voir l'article de Nahda Shehada). Par ailleurs, on observe en Palestine une grande stabilité matrimoniale qui favorise la fertilité. Même si, en revanche, certaines classes d'âge présentent un déficit d'hommes épousables, non compensé par un fort taux de polygynie, et qu'émerge une catégorie statistiquement plus significative qu'ailleurs de femmes « trop » instruites aux yeux de partenaires possibles, lesquelles demeurent célibataires, la progression démographique ne s'en ressent encore guère car les grossesses sont très rapprochées et souvent précoces³⁴. Combinés, ces facteurs sont propices à une fertilité singulièrement élevée.
- 53 Autre aspect de la pratique matrimoniale : les Palestiniens restent très attachés aux unions entre proches, terme que nous préférons ici à celui d'endogamie, aux connotations par trop biologisantes et mécanicistes. On compte parmi les proches (*al-aqârib*) non seulement des consanguins (cousins patrilatéraux mais aussi matrilatéraux) mais aussi les membres plus éloignés d'un même clan patrifocal ou *hamûla*³⁵, voire des voisins ou des personnes issues d'un même lieu avant l'expulsion de 1948. On peut ainsi être considéré comme « parent » à plusieurs titres. Selon Liv Jorunn Stokke³⁶, quelque 28 % des femmes épousent un cousin germain lors de leur premier mariage et seulement 33 % d'entre elles n'épousent pas un « parent » ; cette proportion semble se maintenir de génération en génération, hormis tout effet supposé de « modernisation »³⁷.
- 54 Et lorsqu'aucun « proche » ne figure parmi les époux potentiels d'une jeune femme, on peut créer de la proximité en recourant à des alliances matrimoniales par « échange » (*badal*). Grâce à ce procédé, aussi économique en matière de prestations matrimoniales que susceptible de générer des solidarités nouvelles, deux frères d'une famille épousent, par exemple, deux sœurs d'une autre famille, ou bien une famille offre un(e) époux(se) à une seconde, à charge pour cette dernière de garantir la réciprocité de manière rapprochée ou différée [Conte 2000 : 281-288]. Les enfants de ces « étrangers » seront d'emblée « parents » entre eux, liant par effet de retour leurs géniteurs dans une même configuration généalogique et donnant naissance, à la génération suivante, à des consanguins, tous cousins entre eux et donc époux potentiels à l'avenir. Ainsi peut-on, avec un peu de patience, en l'espace d'une génération, « produire de la parenté » presque à volonté.
- 55 Dans ce cadre souple et adapté aux aléas de la fortune, de la démographie et de la politique, vouloir réduire le prétendu « mariage arabe », catégorie réifiée mais si chère à des générations d'anthropologues, à une préférence presque obsessionnelle pour les unions entre enfants de deux frères, certes prisées lorsque opportunes, n'a de toute évidence guère de sens. De même, aux pressions familiales en faveur des unions entre « proches », aux stratégies « patriarcales » de préservation de patrimoine ou d'influence, aux asymétries de genre, peuvent évidemment s'opposer, comme partout, les désirs et les

intérêts individuels ou les pratiques féminines en marge des patriarches [Rothenberg 1998-1999 : 44]. Aussi la transformation des relations communautaires et des rapports de genre en situation d'exil, les politiques d'assimilation ou, au contraire, d'exclusion des Palestiniens contribuent-elles à modeler les champs matrimoniaux [Latte-Abdallah 2004 ; Peteet 1991] (voir l'article de Daniel Meier).

- 56 À ces proximités héritées ou créées, aussi « réelles » les unes que les autres, s'ajoute l'alternance, dans le choix des partenaires, entre gens du lieu et gens d'ailleurs. Le mariage en Palestine se décline à la fois dans les termes d'une sédentarité largement contrainte par le confinement spatial dû à l'occupation, statistiquement prépondérante, de migrations individuelles, essentiellement féminines, et d'unions conclues à l'étranger qui visent à maintenir les liens entre ceux de l'intérieur et la diaspora « au-delà du mur ». À ces contraintes spatiales et politiques s'ajoutent les corollaires de la division pérenne entre réfugiés et natifs, sans parler de l'homogamie (alliance entre personnes de statut comparable) que favorise la stratification économique.
- 57 Trois générations après la *Nakba*, les unions entre réfugiés, privés de leurs terre et patrimoine, et natifs, souvent plus nantis et non exempts à ce titre de quelque sentiment de supériorité, restent l'exception. Stokke constate qu'en Cisjordanie, selon les régions, 74 à 92 % des réfugiés épousent une réfugiée, tandis que cette proportion est d'environ 93 % dans la bande de Gaza³⁸. Ici, les effets de la proximité sociale et résidentielle sont renforcés par la reproduction minutieuse, dans les camps, de la structure spatiale et lignagère des lieux de provenance des expulsés de 1948.
- 58 Cette spatialité (re)construite paraît essentielle au maintien de la mémoire, fondatrice d'identité, et contribue sans doute puissamment à la persistance de microstructures démographiques et domestiques que présuppose un fort taux d'unions entre proches de tous ordres. Ces liens de proximité multiples et ces divisions persistantes influent à leur tour sur le choix des alliances, unissant fréquemment deux membres d'une même hamûla implantés en différents lieux d'Israël-Palestine et au-delà. Les mariages par lesquels une Palestinienne de Jordanie épouse un « proche » de Cisjordanie sont courants, alors que les Gazaouis offrent des partenaires, la plupart du temps des épouses, à des membres de leur *hamûla* partis dans le Golfe ou « rapatriés » après 1991 en Jordanie. Les *hamâyil* (sing. *hamûla*) sont par conséquent tout aussi « ancrés au sol », d'origine ou d'exil, à travers les communautés locales qui les incarnent, qu'ils sont « transnationaux » par leur politique matrimoniale et de maintien de leur pedigree (*nasab*). Quel mur peut prétendre abolir ou vaincre ces pratiques et stratégies ?
- 59 L'évolution du rapport démographique entre les catégories de personnes que les autorités israéliennes classent comme « juifs » ou « musulmans » est influencée par une natalité durablement différentielle. Mais ce mode de classification revient à nier la primauté de la citoyenneté (d'Israël ou de Palestine) sur l'appartenance communautaire. Il n'est sans doute pas exagéré de penser que l'ordre de la parenté parmi les Palestiniens influe sur cet écart par une forte valorisation culturelle de la procréation, perçue comme un don de Dieu, que seuls partagent activement, parmi les juifs, les ultra-orthodoxes, cependant minoritaires en Israël [Kahn 2000 ; Kanaaneh 2002].
- 60 Considéré dans cette perspective essentialiste, le solde démographique israélien semble infiniment plus tributaire de l'immigration que le solde palestinien, qui souffrirait plutôt, sans que l'on puisse déterminer l'ampleur exacte du phénomène, d'un déficit migratoire³⁹ depuis le début de la seconde *intifâda*. Le taux de fertilité chez les Israéliens de confession juive, toutes communautés confondues (askhénaze, sépharade), ou chrétienne (2,6) est

nettement inférieur à celui des « Israéliens musulmans » (4,7), des « Israéliens arabes » (4,3) et a fortiori des Palestiniens non israéliens (6,3)⁴⁰. La population arabe d'Israël (Jérusalem-Est comprise) est passée de 156 000 habitants en 1948 à 1,2 million en 2001, et son taux net de croissance annuelle est de 3,4 %⁴¹. Mais même les démographes israéliens admettent qu'elle est constante en termes relatifs, se situant autour de 19 % depuis la fondation de l'État.

- 61 Le maintien de la proportion de juifs en Israël, objectif national, dépendrait donc désormais d'un solde migratoire positif, facteur récemment remis en question par les effets dissuasifs de la seconde *intifâda* et par la diminution de l'immigration en provenance de l'ex-Union soviétique. L'arrivée de non-juifs permettra-t-elle de garantir ce solde ? Peu d'Israéliens le souhaitent. Quoi qu'il adienne, aucune diminution de la fertilité des Palestiniens d'Israël et des Territoires ne suffira, dans un avenir prévisible, à inverser cette tendance.
- 62 La construction du mur de séparation n'est pas qu'une affaire de stratégie militaire ou sécuritaire à court terme. Elle vise à maintenir et, espère-t-on, à accroître le pourcentage de juifs en Israël tout en étendant le territoire national effectif, sinon de droit, aux dépens de la Palestine. Cette démarche se heurtera au fait que les Palestiniens, contraints à vivre en diaspora, conserveront autant que possible d'étroits liens de proximité sociale, notamment matrimoniaux, entre les segments géographiquement dispersés de leur communauté nationale. Enfin, contradiction manifeste, l'extension des surfaces colonisées en deçà du mur augmente mécaniquement le nombre de Palestiniens résidant sur des territoires sous domination israélienne et potentiellement « annexables » alors même que les nouvelles mesures relatives au droit d'établissement en Israël (par immigration, naturalisation ou regroupement familial), inspirées par une crainte de dissolution identitaire, prennent un caractère de plus en plus restrictif. Seul un nouveau « transfert » permettrait de « résoudre » cette incohérence.

Gouvernance et État de droit Solidarités et allégeances : deux approches

- 63 Les analyses produites par les sciences sociales au cours des dernières années pour mieux comprendre, en Palestine, voire dans le monde arabe, les processus abordés dans les sections précédentes se partagent entre deux courants d'interprétation dominants, tous deux redevables à Max Weber.
- 64 Le premier privilégie la description d'une société caractérisée par des normes et des pratiques dites néopatrimoniales. On insiste dans ce cas sur le poids, dans la vie sociale, de solidarités traditionnelles ou nouvelles qui s'appuient sur la famille étendue, sur la *hamûla* ou, simplement, sur la localité. Toutes trois peuvent ou non s'organiser en termes d'alliance (matrimoniale ou politique) et de filiation. Dans ces contextes, qui se recoupent partiellement, les notables parviennent à établir une médiation entre diverses instances de décision politique et une population considérée comme subordonnée. Par cette médiation ces derniers procèdent à une redistribution constante des ressources disponibles, matérielles et symboliques. Ce qui favorise l'émergence de clientèles et contribue à personnaliser les rapports de pouvoir à travers des liens d'allégeance [Rabinowitz 2002 ; Rothenberg *op. cit.* ; Zureik 2003].
- 65 Le second courant d'interprétation part de l'hypothèse que la forme d'organisation sociale que nous venons d'évoquer a été maintes fois remise en question par d'autres formes de solidarité transcendant les affiliations établies. Prenons un exemple : l'organisation politique de la résistance palestinienne en exil a suscité de nouvelles pratiques. Elle a survécu aux divisions nées de solidarités héritées de la situation de

préexil et, grâce à l'affirmation d'objectifs nationaux et à leur défense politiquement centralisée, a familiarisé les Palestiniens avec les relations de citoyenneté.

- 66 Ces deux voies d'interprétation ne sont pas exclusives. Néanmoins, seule la seconde intègre, face au changement historique, la possibilité de réinterpréter institutions et allégeances. Cette différence d'approche n'est pas anodine car la première démarche tend à figer des essentialismes et, dans le contexte palestinien qui nous occupe ici, à sous-estimer les capacités d'innovation des acteurs.

Le brouillage des repères idéologiques

- 67 Adoptant la seconde perspective, on peut voir l'histoire palestinienne contemporaine comme une série d'exodes (1947-1949 et 1967) et de retours (1990-1991 et 1994-1995) forcés, qui, à chaque fois, mènent à une restructuration de la pyramide sociale et économique. Cela se traduit notamment par des crises de légitimité dans les rangs des élites, qui perdent successivement leurs appuis extérieurs, ottomans, britanniques puis jordaniens. Les classes subalternes, quant à elles, restent sur leurs positions, au sens propre comme au sens figuré. Elles s'organisent à l'échelle locale pour conduire la résistance à l'occupation. Cette société des camps et des campagnes aspire à être libérée des Israéliens, d'une part, et des élites, d'autre part, dont la position de prééminence tient en partie à la poursuite de l'occupation. En dépit de l'emprisonnement, voire de la récente décimation, de ses dirigeants, la résistance populaire parvient, contrairement aux élites, à concentrer ses énergies malgré la multiplicité des orientations sociopolitiques qui la caractérise. Dès lors, l'*intifâda* d'al-Aqsâ se présente comme une révolte des secteurs marginalisés de la société palestinienne (voir l'article de Roger Heacock).

- 68 La classe dirigeante, elle, se reconstitue après les accords d'Oslo, réunissant des chefs historiques et récents de l'OLP, des hommes d'affaires locaux et une fraction cooptée de la bourgeoisie. Le système international soutient cette évolution qui marginalise une part importante, sinon majoritaire, de la population, à savoir les paysans et les réfugiés ainsi que d'anciens capitalistes déchus et des universitaires. L'Autorité palestinienne ne décourage pas, dans un premier temps, la reprise de l'*intifâda* car ce mouvement, dirigé contre l'occupation, peut réorienter la colère populaire contre la nouvelle classe dirigeante. Depuis la mort de Yasser Arafat, Mahmud Abbas tente de reprendre en main l'Autorité palestinienne mais il ne parvient pas, même après le retrait israélien de Gaza, à résoudre la tension première entre partisans de l'abandon et partisans de la reprise de la lutte armée. De plus en plus de voix s'élèvent parmi les marginalisés pour réclamer une restructuration de l'autorité politique, des élections et un changement radical dans la société civile.

- 69 Ainsi observe-t-on, lors des dernières élections municipales de mai 2005, une poussée du Hamas, exemple saisissant du déplacement ou de la réinterprétation d'allégeances établies. Dans le cadre d'un scrutin de ce type, on pouvait s'attendre à ce que les liens locaux prévalent sur tout autre critère de choix. Or, bien qu'incomplets, les premiers résultats indiquent qu'un nombre important d'électeurs ont voté pour des candidats se réclamant d'un programme politique transcendant toute notabilité locale.

- 70 Cette approche différenciée du contemporain porte en elle plusieurs dimensions auxquelles ont été sensibles les auteurs de ce numéro. L'islam n'est donc pas une clé universelle d'interprétation. S'il convient de situer le Hamas dans l'ensemble des mouvements islamistes, il est avant tout une expression du nationalisme palestinien. S'il s'oppose certes aux fondateurs de l'OLP pour ce qui est du rôle que la religion doit jouer dans la vie publique et pour ce qui est de la nécessaire conformité de la législation à la

shari'a (loi islamique), ce constat initial doit toutefois être sérieusement nuancé. En effet, les dirigeants des divers partis du mouvement national palestinien, à l'exception de l'extrême-gauche marxiste, n'ont jamais été indifférents à la place que doit occuper l'islam dans la vie publique, et ils n'étaient, en tout cas, pas des « laïcistes » au sens où l'entendait parfois la presse occidentale lorsqu'elle qualifiait les nationalistes arabes tels que les Syriens baathistes ou, en Irak, les partisans de Saddam Hussein. De plus, les « islamistes » palestiniens sont eux-mêmes partagés entre différents courants, et les « fondamentalistes », voire les « jihadistes », ne sont pas majoritaires. Les attentats-suicides, par exemple, ont fait l'objet de débats publics et suscité moult réactions critiques (voir l'article de Bernard Botiveau) auxquelles ont pris part certains oulémas⁴². Il y a sans doute plus de « demande d'islam » lorsque les choses tournent mal à Gaza que lorsque la pression israélienne se fait moins forte, comme le remarque la journaliste israélienne Amira Hass [2000], qui connaît de très près les Territoires palestiniens⁴³.

- 71 Si la *shari'a* est reconnue comme une source centrale de la législation, elle n'est pas la seule, et, pour le moment, le caractère provisoire de la loi fondamentale ne permet de tirer aucune conclusion quant à une formulation définitive de la légitimation du droit par l'islam [Legrain 2001-2002]. S'agissant de l'évolution du droit de la famille, les débats se situent dans une optique développementaliste où il est avant tout question d'actualiser, pour des raisons sociales, des codes du statut personnel auxquels aucun législateur n'a touché depuis longtemps [Shehada *op. cit.* ; Welchman 1999]. Bien entendu, cela ne met pas à l'abri d'interprétations primordialistes de la loi, mais la rationalité des débats permet de provoquer un changement là où les sensibilités politiques, dans leur ensemble, jugent qu'il est important d'agir, sachant que les progrès ne viendront pas d'une simple interprétation de la loi islamique mais d'une véritable réforme juridique.
- 72 Par ailleurs, la non-résolution du conflit israélo-palestinien a certainement influencé, à l'échelle mondiale, les mouvements contestataires se réclamant d'une révolution islamique, ce qui ne signifie pas que le Hamas et ses alliés entrent dans la stratégie d'al-Qâ'ida. Si des Palestiniens ont pu rallier des groupes radicaux, notons que ces derniers s'intéressent toutefois moins au sort de la population de Cisjordanie et de la bande de Gaza qu'à l'accroissement de leurs effectifs.
- 73 Le nationalisme palestinien organise sans doute de façon prioritaire la définition actuelle de l'identité politique. Les oppositions entre partis sont virulentes car il s'agit d'imaginer la scène politique dans l'éventualité d'une indépendance réelle : on le voit avec la simple perspective de liberté surveillée qui attend la bande de Gaza après le retrait israélien. Mais ces oppositions ne doivent pas conduire, dans l'immédiat, à la guerre civile. Si le Hamas et le Fatah tentent, chacun à sa manière, de tirer profit de l'évacuation de Gaza par Israël, leurs dirigeants savent qu'ils resteront, les uns comme les autres, dans la ligne de mire, et que leur principal adversaire commun demeure l'armée d'occupation. Cette équation explique la relative facilité avec laquelle Mahmud Abbas est jusqu'à présent parvenu à désamorcer les conflits potentiels entre les deux formations.
- 74 Cela ne suffit cependant pas à écarter l'idée de forces centrifuges puissantes à même de démonter ces mécanismes nationalistes bien huilés. Trente-huit ans d'occupation ont miné les structures familiales, si importantes dans la société palestinienne. Aussi les nouvelles générations ont-elles pris le recul légitime et nécessaire vis-à-vis d'une conception centralisée de la nation, idéale et républicaine, conception forgée dans l'exil et dans la dure réalité des camps. Quelles sont aujourd'hui les capacités mobilisatrices de ce nationalisme ? Comment se situe-t-il dans cet entrelacs d'idéologies – nationaliste,

développementaliste, islamiste – que ne cesse d'aggraver la fragmentation forcée d'une population et du territoire qu'elle occupe ?

Entre injonctions extérieures et demande locale

- 75 Dans le choix qu'ils feront de leur système politique, les Palestiniens tiendront compte des facteurs décrits précédemment, liés à des structures sociales fermement établies mais néanmoins non figées.
- 76 Au début du processus d'Oslo, la « bonne gouvernance » est à l'ordre du jour, cette façon mondiale de concevoir de nouveaux rapports entre l'économie et la politique et où, à travers des politiques publiques librement décidées, pourrait se développer un *social welfare* profitable aux sociétés en développement [Gaudin 2002]. C'est l'époque où Shimon Peres promeut sa vision d'un « New Middle East » commercial et touristique, plusieurs années avant que G.W. Bush et ses conseillers n'imaginent un « Greater Middle East ». En Palestine, si une économie renforcée d'échanges entre Israël et les Territoires doit favoriser cette évolution, elle doit aussi être sanctionnée par des procédures politiques inattaquables du point de vue des canons démocratiques. Dès son article 1^{er}, la déclaration de principes signée solennellement en 1993 par Arafat, Peres et Rabin, en présence de Clinton, stipule en effet :
- Afin que le peuple palestinien puisse se gouverner lui-même selon des principes démocratiques, des élections politiques directes, libres et générales se tiendront, sous un contrôle à déterminer et en présence d'observateurs internationaux, tandis que la police palestinienne sera responsable de l'ordre public⁴⁴.
- 77 Les élections pour la présidence de l'Autorité palestinienne et pour le Conseil de l'autonomie, futur Conseil législatif, ont bien lieu, on l'a vu, début 1996, mais pendant les années suivantes aucune nouvelle élection n'a pu être organisée. S'il est juste d'observer que des élections municipales n'ont pu intervenir avant fin 2004, en raison principalement de la défiance de Yasser Arafat vis-à-vis d'un pouvoir local susceptible de contrecarrer son influence, c'est en revanche l'occupation militaire qui a empêché l'organisation de nouvelles présidentielles et législatives. Au cours de la seconde année d'*intifâda*, en juin 2002, G. W. Bush lance le projet de la fameuse « feuille de route », qui prévoit la création d'un État palestinien, sous réserve de la mise en place d'une « direction palestinienne nouvelle et différente » ; il s'agit notamment, au-delà de l'organisation d'élections, de créer un poste de Premier ministre, jusque-là inexistant. Mahmud Abbas occupera temporairement cette fonction en mars 2003, puis ce sera le tour, en novembre de la même année, d'Ahmad Quray, le négociateur d'Oslo et président du Conseil législatif. Entretemps des élections législatives avaient été annoncées pour janvier 2003, puis reportées, leur organisation paraissant impossible au moment où l'armée israélienne avait réinvesti les villes palestiniennes. Les responsables israéliens, pour leur part, se demandent fréquemment comment ils pourraient parvenir à un accord avec des voisins qui ne sont même pas capables d'organiser des élections.
- 78 Les obstacles à une construction démocratique et à la réalisation de l'État de droit sont de taille. Beaucoup tiennent à la situation chronique de guerre et d'insécurité, d'autres viennent de l'histoire du mouvement national palestinien. Au début de l'autonomie palestinienne, il est apparu que le projet de constitution, qui a connu plusieurs versions successives, serait difficile à mettre en œuvre avec l'accord de toutes les parties intéressées : il fallait préciser les relations entre OLP et Autorité palestinienne ; il fallait arbitrer dans la question de la place à accorder à la loi islamique dans la législation nationale. Le fonctionnement de la justice était par ailleurs grandement handicapé car les

juges ne disposaient que de peu de crédit dans l'opinion publique. L'administration était à construire entièrement. Cependant, le pluralisme politique observé en Palestine était « garanti » en quelque sorte par la diversité des modes de résistance à l'occupation, diversité elle-même liée aux tensions de classe déjà évoquées. Les oppositions que recouvre ce pluralisme ont contribué à constituer un espace public que nul centralisme ou autoritarisme ne pourra gommer, en dépit de tentatives répétées de censure.

- 79 Après la mort de Yasser Arafat et à l'heure du retrait israélien de la bande de Gaza, la société palestinienne s'interroge sur la réalité du statut d'« autonomie » qui lui a été octroyé après les accords d'Oslo. Le soulèvement contre l'occupation israélienne des quatre dernières années a modifié les relations sociales, entravé les possibilités de développement économique, aiguisé les clivages politiques et enrayé les conditions d'une « bonne gouvernance ». Toutefois, au quotidien, les Palestiniens se réorganisent pour surmonter les contraintes qui leur sont imposées et transcender les murs et les barrières, symboliques et matérielles, qui les condamnent à une fragmentation territoriale et sociale toujours plus grande. Par des initiatives croisées et souvent contradictoires, les acteurs les plus divers atteignent un niveau d'autogestion remarquable tandis que se transforme la société civile.
- 80 Ce recueil tente d'interpréter les stratégies et les normes en fonction desquelles les solidarités familiales et locales s'adaptent pour maintenir, dans l'adversité, un minimum de cohésion sociale. Délaissant quelque peu les considérations de géopolitique qui dominent, et de loin, le débat sur le conflit israélo-palestinien, cet ouvrage collectif propose d'aborder, à travers des enquêtes directes et récentes, la société palestinienne « de l'intérieur ».

BIBLIOGRAPHIE

Abou Ramadan, M. — 2001, « Les minorités en Israël et le droit international ». Thèse de doctorat en droit international. Université d'Aix-Marseille III.

Baron, X. — 2000, *Les Palestiniens. Genèse d'une nation*. Paris, Seuil-Points Histoire.

Bishara, M. — 2001, *Palestine/Israël, la paix ou l'apartheid*. Paris, La Découverte.

Bocco, R., B. Destremeau et J. Hannyoyers eds. — 1997, *Palestine, Palestiniens. Territoire national, espaces communautaires*. Beyrouth, Les Cahiers du CERMOC.

Boltanski, E. — 2004, « Prophètes, héros et ancêtres. Les pèlerinages de Nabî Mûsâ et de Nabî Sâlih dans la construction nationale palestinienne ». Thèse de doctorat en anthropologie sociale et historique. Paris, EHESS.

Botiveau, B. — 1999, *L'État palestinien*. Paris, Presses de Sciences Po.

Botiveau, B. ed. — 1998, *La Palestine d'Oslo. Les avatars d'une construction nationale* (Maghreb-Machrek 161).

Botiveau, B. et A. Signoles eds. — 2004, *D'une intifâda l'autre. La Palestine au quotidien* (Égypte-Monde arabe 6). Bruxelles, Complexe/Le Caire, CEDEJ.

- Bucaille, L.** — 2002, *Génération intifâda*. Paris, Hachette Littératures.
- Conte, É.** — 2000, « Mariages arabes. La part du féminin », *L'Homme* 154-155 : 279-307.
- Cypel, S.** — 2005, *Les emmurés. La société israélienne dans l'impasse*. Paris, La Découverte.
- Davis, U.** — 1995, « *Jinsiyya versus muwatana* : The Question of Citizenship and the State in the Middle East. The Cases of Israel, Jordan and Palestine », *Arab Studies Quarterly* 17 (1-2) : 19-50.
- Debié, F. et S. Fouet** — 2001, *La paix en miettes. Israël et Palestine (1993-2000)*. Paris, PUF.
- Dieckhoff, A.** — 1996, *Israéliens et Palestiniens. L'épreuve de la paix*. Paris, Aubier.
- El Sakka, A.** — 2005, « Nation et patrie dans la formation de la Palestine actuelle ». Thèse de doctorat en sociologie. Université de Nantes.
- Encel, F.** — 1998, *Géopolitique de Jérusalem*. Paris, La Découverte.
- Fargues, P.** — 2000, *Génération arabes*. Paris, Fayard.
- Gaudin, J.-P.** — 2002, *Pourquoi la gouvernance ?* Paris, Presses de Sciences Po.
- Giacaman, G. et D.J. Lonning** — 1998, *After Oslo. New Realities, Old Problems*. Londres et Chicago, Pluto Press.
- Grange, J.** — 2000, « L'État palestinien d'Oslo : statut permanent ou *modus vivendi* ? ». Thèse de doctorat en droit public. Université d'Aix-Marseille III.
- Hammami, R.** — 1995, « NGOs : The Professionalization of Politics », *Race & Class* 37 : 51-63.
- Handelman, D.** — 1994, « Contradictions between Citizenship and Nationality : Their Consequences for Ethnicity and Inequality in Israel », *International Journal of Politics, Culture and Society* 7 (3) : 441-459.
- Hass, A.** — 2000, *Drinking the Sea at Gaza. Days and Nights in a Land under Siege*. New York, Owl Books.
- Jad, I., P. Johnson et R. Giacaman** — 2000, « Transit Citizens : Gender and Citizenship under the Palestinian Authority », in S. Joseph ed., *Gender and Citizenship in the Middle East*. Syracuse, New York, Syracuse University Press : 137-157.
- Jean-Klein, I.** — 2000, « Mothercraft, Statecraft, and Subjectivity in the Palestinian *intifâda* », *American Ethnologist* 27 (1) : 100-127.
- Kahn, S.M.** — 2000, *Reproducing Jews : A Cultural Account of Assisted Conception in Israel*. Durham, N.C., Duke University Press.
- Kanaaneh, R.A.** — 2002, *Birthing the Nation. Strategies of Palestinian Women in Israel*. Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press.
- Khalidi, R.** — 1997, *Palestinian Identity, the Construction of Modern National Consciousness*. New York, Columbia University Press.
- Khalidi, W., S.S. Elmusa et M.A. Khalidi** — 1992, *All That Remains : The Palestinian Villages Occupied and Depopulated by Israel in 1948*. Washington, Institute for Palestinian Studies.
- Khoury, S. ed.** — 2002, *Palestine-Israël. Approches historiques et politiques*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- Kodmani-Darwish, B.** — 1997, *La diaspora palestinienne*. Paris, PUF.
- Krämer, G.** — 2002, *Geschichte Palästinas. Von der osmanischen Eroberung bis zur Gründung des Staates Israel*. Munich, Beck.

- Larzillière, P.** — 2004, *Être jeune en Palestine. Voix et regards*. Paris, Balland.
- Latte-Abdallah, S.** — 2004, « Destins de femmes et liens familiaux dans les camps de réfugiés palestiniens en Jordanie, 1948-2001 ». Thèse de doctorat en histoire. Paris, EHESS.
- Legrain, J.-F.** — 2001-2002, « Les projets de constitution palestinienne (1993-2000) : l'islam comme élément de souveraineté », in F. Nahavandi et P. Claeys eds., *La question de l'islam et l'État à l'aube du XXI^e siècle* (Civilisations XLVIII, 1-2) : 121-138.
- Legrain, J.-F. ed.** — 1999, *Les Palestines du quotidien. Les élections de l'autonomie, janvier 1996*. Beyrouth, Dossiers du CERMO.
- Madi, K.** — 2005, « L'administration palestinienne. Exemple d'une administration en transition ». Thèse de doctorat en droit et administration publique. Université Paris I-Panthéon Sorbonne.
- Morris, B.** — 1987, *The Birth of the Palestinian Refugee Problem, 1947-1949*. Cambridge, Cambridge University Press. — 2003, *Victimes. Histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*. Bruxelles, Complexe/Paris, IHTP-CNRS.
- Pappé, I.** — 2000, *La guerre de 1948 en Palestine, aux origines du conflit israélo-arabe*. Paris, La Fabrique.
- Parizot, C.** — 2001, « Le mois de la bienvenue. Réappropriation des mécanismes électoraux et réajustement des rapports de pouvoir chez les Bédouins du Néguev, Israël ». Thèse de doctorat en anthropologie sociale. Paris, EHESS.
- Pavlovsky, A.** — 2005, « Les femmes palestiniennes entre soumission et émancipation ». Thèse de doctorat en sociologie. Paris, EHESS.
- Peteet, J.** — 1991, *Gender in Crisis. Women and the Palestinian Resistance Movement*. New York, Columbia University Press. — 1996, « From Refugees to Minority : Palestinians in Post-War Lebanon », *Middle East Report Online*.
- Picaudou, N.** — 1997, *Les Palestiniens. Un siècle d'histoire*. Bruxelles, Complexe.
- Picaudou, N. ed.** — 2001, *La Palestine en transition. Crise du projet national et construction de l'État* (Annales de l'autre islam 8). Paris, INALCO.
- Rabinowitz, D.** — 2002, « Oriental Othering and National Identity : A Review of Early Israeli Anthropological Studies of Palestinians », *Global Studies in Culture and Power* 9 : 305-324.
- Rothenberg, C.E.** — 1998-1999, « A Review of the Anthropological Literature in English on the Palestinian hamûla and the Status of Women », *Journal of Arabic and Islamic Studies* 2 : 24-48.
- Sanbar, E.** — 1984, *Palestine 1948. L'expulsion*. Paris, Livres de la revue d'Études palestiniennes. — 2004, *Figures du Palestinien. Identité des origines, identité du devenir*. Paris, Gallimard.
- Sayigh, R.** — 2000, « Dis/Solving the "Refugee Problem" », *Middle East Report Online*.
- Seren, H.** — 2003, « Territorialisation et urbanisation en Palestine ou la production d'un espace entre désirs et contraintes ». Thèse de doctorat en géographie. Université de Provence.
- Shehada, N.** — 2005, *Justice without Drama. The Enactment of Family Law in the Gaza City Shari'a Court*. La Haye, Shaker Publications.
- Signoles, A.** — 2004, « Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et État en formation ». Thèse de doctorat en science politique. Université Paris I-Panthéon Sorbonne.
- Sternhell, Z.** — 1996, *Aux origines d'Israël. Entre nationalisme et socialisme*. Paris, Fayard.

Vidal, D. et J. Algazy — 1998, *Le péché originel d'Israël. L'expulsion des Palestiniens revisitée par les nouveaux historiens israéliens*. Paris, L'Atelier.

Welchman, L. — 1999, *Islamic Family Law. Text and Practice in Palestine*. Jérusalem, Women's Center for Legal Aid and Counselling.

Zureik, E. — 2003, « Theoretical and Methodological Considerations for the Study of Palestinian Society », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East* 23 (1-2) : 152-162.

NOTES

- 1.. Hamas est l'acronyme arabe du « Mouvement de résistance islamique ».
- 2.. Ce terme, signifiant « soulèvement », est un néologisme forgé lors de la première révolte, qui dura de 1987 à 1994.
- 3.. Il s'agit de la mosquée qui s'élève à Jérusalem, au sud du « Noble Sanctuaire » (*al-Haram al-sharif*, l'Esplanade des Mosquées ou Mont du Temple), érigée à l'époque omeyyade, entre 705 et 715, et « baptisée "l'ultime" [*al-Aqsâ*] en arabe, par référence au voyage nocturne du prophète Muhammad [depuis la Mecque] jusqu'à Jérusalem, relaté dans la sourate XVII » (*Terre sainte*, Gallimard, 1998, pp. 286-287). L'irruption, le 28 septembre 2000, d'Ariel Sharon en ces lieux fut l'étincelle qui déclencha la seconde *intifâda*.
- 4.. Jocelyn Grange [2000], Cédric Parizot [2001], Mousa Abou Ramadan [2001], Hélène Seren [2003], Emma Boltanski [2004], Pénélope Larzillière [2004], Aude Signoles [2004], Abaher El Sakka [2005], Khaled Madi [2005], Anne Pavlowsky [2005], Nahda Shehada [2005].
- 5.. R. Bocco, B. Destremeau et J. Hannover eds. [1997], B. Botiveau ed. [1998], G. Giacaman et D.J. Lonning [1998], J.-F. Legrain ed. [1999], N. Picaudou ed. [2001], B. Botiveau et A. Signoles eds. [2004]. Voir aussi S. Khoury ed. [2002].
- 6.. Par exemple, à l'université de Birzeit, al-Muktafi, la base de données sur les législations appliquées en Palestine depuis l'époque ottomane, qui comprend près de 20 000 entrées, fonctionne en cinq langues : arabe, anglais, français, hébreu et turc ottoman.
- 7.. Cf. E. Sanbar [1984], B. Morris [1987], W. Khalidi, S.S. Elmusa et M.A. Khalidi [1992], D. Vidal et J. Algazy [1998] et I. Pappé [2000].
- 8.. Cf. C. Enderlin, « Les erreurs de stratégie d'Israël », *Libération*, 13 juillet 2005.
- 9.. Cf. M. Rapoport, « Quitter Gaza pour mieux garder la Cisjordanie », *Le Monde diplomatique*, août 2005. Voir aussi la déclaration d'Ariel Sharon du 17 août 2005 à l'occasion du retrait de Gaza : « La colonisation a été un programme sérieux ; elle va se poursuivre et se développer [en Cisjordanie]. » (*Le Monde*, 19 août 2005, p. 2)
- 10.. Voir le film documentaire *Checkpoint (Machssomim)* du réalisateur israélien Yoav Shamir (2003).
- 11.. Dépêche de l'Agence France Presse, 9 août 2005.
- 12.. Fondée en 1975, Ma'ale Adumim est aujourd'hui, avec quelque 28 000 habitants, la plus grande colonie israélienne de Cisjordanie. L'extension de cette implantation située entre Jérusalem et Jéricho, décidée en 2005 par Ariel Sharon, complète l'encerclement de Jérusalem-Est par des colonies de peuplement et contribuera, à terme, à couper la Cisjordanie en deux. Cf. F. Encel [1998].
- 13.. Cité in M. Rapoport, art. cit.
- 14.. Sur la genèse du sionisme, on se reportera à Z. Sternhell [1996].

- 15.. Jusqu'à aujourd'hui, l'État d'Israël n'a pas promulgué de constitution mais il a, en revanche, adopté onze lois fondamentales.
- 16.. En témoigne la peinture de Sliman Mansour, « *The intifâda... the Mother* » reproduite, en première de couverture, dans l'ouvrage de R.A. Kanaaneh [2002]. Voir aussi I. Jean-Klein [2000].
- 17.. M. Heiberg et G. Øvensen eds., « *Palestinian Society in Gaza, West Bank, and Arab Jerusalem* ». Oslo, FAFO (rapport n° 151), 1993.
- 18.. Constatant l'échec des accords d'Oslo [Debié et Fouet 2001], le « quartet » proposa, en avril 2003, comme plan de remplacement le *Roadmap*, qui prévoyait, en attendant un règlement final, la création d'un État palestinien avec des frontières provisoires et, à terme, la prise en considération de la question des réfugiés.
- 19.. Sur l'idéologie sécuritaire, on consultera S. Cypel [2005]. On lira également avec intérêt « Désengagements » d'Avraham Burg, ancien président travailliste de la Knesset, article paru dans *Le Monde* du 18 août 2005, pp. 1 et 15.
- 20.. United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (Office onusien de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient).
- 21.. Bureau central palestinien de la statistique, cité par P. Slatten et J. Pedersen, « *Coping with Conflict. Palestinian Communities Two Years into the intifâda* ». Oslo, FAFO (rapport n° 408), 2003, p. 19.
- 22.. *Ibid.*, p. 23.
- 23.. *Ibid.*, p. 71.
- 24.. *Ibid.*, p. 34.
- 25.. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « *Report on UNCTAD's Assistance to the Palestinian People* », Genève, 28 juillet 2003, p. 6. Par ailleurs, *Libération* du 25 novembre 2004 cite un rapport de la World Bank intitulé « *Quatre ans : intifâda, bouclages et crise de l'économie palestinienne* » (publié le 23 novembre 2004), qui confirme que la moitié de la population palestinienne vit en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 1,60 euro/personne/jour). Le minimum de calories selon les critères de la FAO et de l'OMS n'est pas atteint. Seule l'aide des pays donateurs permet que la situation ne devienne pas plus catastrophique.
- 26.. CNUCED, rapport cité, p. 5.
- 27.. *Ibid.*, p. 8.
- 28.. Les ONG, non élues par définition mais considérées comme moins sujettes à la « corruption » que les instances relevant de l'Autorité palestinienne, bénéficient d'un large soutien financier international. Toutefois elles s'appuient sur des relais corporatistes, familiaux et diasporiques dont les imbrications complexes rendent plus difficile la construction nationale que ces organismes sont censés appuyer [Hammami 1995].
- 29.. Dans la statistique israélienne, la catégorie « Arabe », politique, est à géométrie variable : elle inclut, bien entendu, les Palestiniens d'Israël mais aussi, depuis 1967, les Arabes de Jérusalem-Est annexée ainsi que les Druzes du Golan syrien occupé. Tandis que les Palestiniens de confession chrétienne sont classés comme « Arabes », les Arabes du Néguev figurent dans les recensements comme « Bédouins » et « non-Palestiniens ». En revanche, les Marocains ou Tunisiens de confession juive et de langue maternelle arabe ne peuvent légalement apparaître que comme « juifs » et non comme « Arabes » car, dans ce cas, il pourrait sembler qu'Israël ne soit pas un pays à prédominance juive. De la sorte, il est exclu que la désignation « Palestinien » puisse s'appliquer officiellement à tous les habitants d'Israël-Palestine, qui, pourtant, revendiquent, à titres divers, cette identité.

- 30.. Il importe de préciser que les statisticiens israéliens, d'après la loi sur l'enregistrement de 1965, classent la population de l'État selon des termes confessionnels et communautaires. La catégorie « musulmans », aussi chargée idéologiquement que celle d'« Arabe », regroupe les Arabes israéliens de confession islamique, les résidents musulmans de Jérusalem occupée, les « Bédouins », les Druzes et les « ressortissants des Territoires » présents en Israël au titre du regroupement familial. Par cette fragmentation classificatoire on veille à exclure l'apparition, dans le discours officiel, d'une catégorie « Palestinien » applicable à toutes les personnes qui se définissent comme telles, quelle que soit leur appartenance confessionnelle.
- 31.. Israel Central Bureau of Statistics (ICBS), « The Arab Population in Israel », *Statistilite* 27, 2002.
- 32.. PCBS, « The Demographic Survey in the West Bank and Gaza Strip. Final Report ». Ramallah, 1997.
- 33.. K. Dalen et J. Pedersen, « The Future Size of the Palestinian Population of the West Bank and the Gaza Strip ». Oslo, FAFO (rapport n° 433), 2004.
- 34.. J. Pedersen, S. Randall et M. Khawaja eds., « Growing Fast. The Palestinian Population in the West Bank and the Gaza Strip ». Oslo, FAFO (rapport n° 353), 2001.
- 35.. Sur la *hamûla*, on consultera C.E. Rothenberg [1998-1999].
- 36.. L.J. Stokke, « Marriage Patterns », in J. Pedersen, S. Randall et M. Khawaja eds. rapport cité, p. 82.
- 37.. R. Hammami, « Women in Palestinian Society », in M. Heiberg et G. Øvnsen eds., « Palestinian Society in Gaza, West Bank, and Arab Jerusalem ». Oslo, FAFO (rapport n° 151), pp. 283-311, 1993.
- 38.. L.J. Stokke, « Marriage Patterns », in J. Pedersen, S. Randall et M. Khawaja eds. rapport cité, p. 84.
- 39.. *Ibid.*, p. 168.
- 40.. ICBS, « The Arab Population in Israel », *Statistilite* 27, 2002, pp. 6 et 12.
- 41.. *Ibid.*, p. 2.
- 42.. Cf. C. Enderlin, « Les erreurs de stratégie d'Israël », *Libération*, 13 juillet 2005.
- 43.. Voir particulièrement le chapitre 5 : « As It Is Written in the Quran ».
- 44.. Jerusalem Media and Communications Center (JMCC), « Declaration of Principles on Interim Self-Government Arrangements, Washington D.C., September 13, 1993 ». Jerusalem, Occasional Document Series, août 1996, n° 7.